

## PV REUNION DU 2 OCTOBRE 2018

Membres présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice ; Adjoint, Mme WILLIAMS Rosamund, M. MARTY José, Mme MONTAGNAC Martine, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, Mme DEMON Valérie, Mme LAFAGE Edith, M. LAPLANCHE Adrien, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, , Mme ROUMIGUIE Colette, M. QUEBRE Maurice, M. DELEU Jean-Michel, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, M. FERRÉ Gérard, M. LYE Pierre-Yves, Mme SAURAT Anna, M. SAVAGE Edward et M. LAGARD Ludovic.

Membres ayant donné pouvoir : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, M. MEYNEN Olivier qui a donné pouvoir à M. ARNAL Jérôme, M. DOCHE Patrick qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme BATAILLE Nadine qui a donné pouvoir à Mme ROUMIGUIE Colette, M. MAITREAU Yves qui a donné pouvoir à M. VIDAL Guy, Mme RENOUX Martine qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José,

Membres excusés : M. GERDOLLE Philippe, M. DHENNIN Pierre, M. BECQUART Alain.

Membres absents : M. THOMAS Christian, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. BOUDET Thierry, M. DARGERÉ Dominique, Mme SENSI Claudine, Mme FAURÉ Éliane, Mme LACOMBE Pauline

Secrétaire : Mme LAFAGE Edith.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité et Le procès-verbal, joint au compte-rendu n'a suscité aucune remarque.

Le Maire ouvre la séance à 20h et demande de rajouter une délibération –« Acquisition de terrains à Belledent et Caveroque».Le C.M. est d'accord.

### 1°) ANNULATION DE L'ATTRIBUTION DU LOT N°3 MOBILIER SERRURERIE- MARCHÉ DE TRAVAUX OPERATION « AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE » ET NOUVELLE ATTRIBUTION :

Monsieur le Maire informe le CM qu'une erreur s'est glissée dans le lot n°3 attribué à M. HASSON .Après vérification, le montant de l'offre s'avère plus élevée que la somme notée sur l'acte d'engagement. Les marchés n'étant pas signifiés à l'Entreprise il est procédé à une nouvelle analyse des offres.

L'entreprise retenue par la Commission d'A.O. est EURL MAIZIA à Puy l'Evêque. Cette entreprise souhaite travailler avec l'entreprise MARCOULY (lots n°1 et 2) - Référence : les abris-bus à Cahors ont été installés par EURL MAIZIA.

Le C.M. est d'accord.

Alain LALABARDE signale qu'à compter du 01/10/2018, tous les marchés vont être dématérialisés. Les petites entreprises ne pourront plus répondre aux A.O. sur papier.

#### 2°) DEMANDE DE SUBVENTION REGION : OPERATION AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE :

M. Le Maire explique à l'assemblée que la Commune a la possibilité d'obtenir une subvention à hauteur de 25% sur le montant des travaux éligibles mais plafonnée à 100.000€ pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux. Cette demande sera renouvelée pour la 2<sup>ème</sup> tranche en 2019.

Cette 1<sup>ère</sup> tranche s'élève à 608.249,11€ et concerne la rue de la promenade, l'espace boulo-drome et les parkings Tour et Maquelaze.

Alain LALABARDE précise qu'une réunion est prévue avec M .Serge BLADINIERES, qui déterminera, par la suite, le montant des travaux pris par le Département.

Cette délibération annule et remplace celle prise lors de la réunion du 3 septembre dernier. Le C.M. est d'accord.

#### 3°) DEMANDE DE SUBVENTION FAST AU DEPARTEMENT OPERATION « AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE » :

La Commune peut prétendre à un Fonds d'Aides pour les Solidarités Territoriales (FAST) d'un montant de 100.000€. Le C.M. est d'accord pour solliciter l'aide du Département.

M. le Maire précise que dans le cadre des travaux à l'Ecole Maternelle la somme de 100.000€ a été attribuée.

#### 4°) AVENANTS AU MARCHE DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE :

Guy VIDAL informe que les travaux de l'Ecole Maternelle ont nécessité des avenants **en moins d'un montant de 9.500€ et en plus de 5.000€**. Le montant définitif du marché est de 454.203,50€.

A .LALABARDE remercie Guy VIDAL pour le suivi exemplaire de ces travaux ainsi que Nathalie pour le suivi financier.

Les travaux ont été financés à hauteur de 80%.

#### 5°) TAXE D'AMENAGEMENT : EXONERATION RELATIVE AUX ABRIS DE JARDIN :

Dans le cadre de la Commune Nouvelle -**Montcuq en Quercy-Blanc**, il y a lieu de prendre une délibération concernant l'exonération de la taxe d'aménagement relative aux abris de jardin. Le CM est OK.

#### 6°) VENTE D'UN TERRAIN SOUS LA TOUR :

M. le Maire explique au C.M. la demande de M et Mme BERTHOLET-FRAUNIE souhaitant acquérir une parcelle de terrain communale, face à leur domicile.

LE C.M. donne son accord pour la vente de cette parcelle d'une superficie de 100m<sup>2</sup> au prix de 25€ le m<sup>2</sup>.

#### 7°) TARIF SORTIE ALSH –VACANCES D'OCTOBRE :

Dans le cadre du programme ALSH, une sortie à WALIBI est prévue au tarif de 19€ par enfant. Cette sortie est réservée aux enfants de plus de 6 ans. Le C.M. valide le tarif proposé.

Pour rappel, le transport est financé par la Communauté de Communes.

#### 8°) ACQUISITION DE TERRAINS « Les Boulbènes et Caveroque » :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'opportunité d'acheter des parcelles lieudit Belledent (pour la création d'un parking) et à Caveroque. Le propriétaire (M. SOULIGNAC Christian) propose le prix de 10.457,50€ pour l'ensemble de ces parcelles. Le CM donne son accord.

Jérôme ARNAL demande si l'on parle de tous les terrains situés à Belledent.

Nathalie explique que l'Etat, dans un premier temps, doit céder une partie du parking à la Commune.

L'autre projet (installation d'un commerce, discuté en réunion le 3 Juillet dernier) sera présenté lors d'une prochaine séance.

#### 9°) QUESTIONS DIVERSES :

1\*Borne WIFI : Alain LALABARDE propose l'installation d'une borne financée par le Syndicat Lot Numérique. Abonnement par an : 315,72€. Chaque Commune (Montcuq, Belmontet, Valprionde, S te Croix et Lebreil) sera dotée d'une borne. A la prochaine réunion, les lieux d'installation des bornes seront déterminés.

2\* Travaux Salle des Fêtes et de 3 logements à Lebreil :

M. le Maire signale que l'A.O. est lancé- 12 lots- et la remise des plis est fixée au 5 Novembre2018.

3\* Opération Cœur de Village : M. LALABARDE précise que suite à une pétition, la promenade conservera son espace de verdure. Le parking de 11 places est supprimé. Un aménagement de la rue du maquelaze est prévu en remplacement de ce parking et permettra de créer 22 places de stationnement. Un espace piéton sera situé côté bâtiments.

Le revêtement de la voie (étude faite par l'Entreprise MARCOULY) avec reprise de bordures et traçage des places de parking est évalué à 30.000€ environ.

Rosamund WILLIAM demande s'il est prévu une place pour la descente des escaliers.

A. LALABARDE lui confirme que rien ne change, l'accès aux escaliers est toujours le même.

4\* Abri pèlerins : Tous les réseaux (eau électricité) passent sous le terrain concernant ce projet de construction ; il y a lieu de déplacer ce bâtiment ; Alain LALABARDE indique qu'après une restauration du « Travail » ce dernier sera déplacé. Où ? Réponse lors de la prochaine réunion.

5\* Acquisition du bâtiment appartenant à la Fondation d'Auteuil pour une construction de toilettes publiques à la Tour : La Fondation d'Auteuil a tous les documents mais attendaient le « Feu vert » de la Mairie.

Pour ne pas avoir à rembourser la subvention DETR attribuée à la Commune, les travaux doivent être finis avant Juin 2019.

6\* Loi GEMAPI : Alain LALABARDE informe l'assemblée que la Communauté de Communes a voté en faveur de l'adhésion à la GEMAPI -Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.-

7\* Bilan touristique 2018 : TOUR : 10.150€ - CAMPING : 6.056€ - PLAN d'EAU : 50.200€

Patrice CAUMON félicite le CM d'avoir voté les tarifs d'entrées proposés pour le plan d'eau.

Alain LALABARDE précise que toutes les manifestations de l'été se sont bien déroulées et sans incident. Pour la fête du mois d'Août 2019, la scène, rue du faubourg Saint-Privat, doit être déplacée pour des raisons de sécurité – (A voir ultérieurement).

8\* Marie José SABEL signale que l'OT de Montcuq en Quercy Blanc a reçu 9322 visiteurs sur un total de 12000 visiteurs sur la Communauté de Communes.

L'A.O. pour la construction de l'OT à Montcuq est lancé, et le PC est en cours ; (Au rez-de-chaussée : accueil – au 1er étage salle de réunion et bureaux.)

Alain LALABARDE précise que la Communauté de Communes s'investit sur ce projet.

Il signale également que les pèlerins sont satisfaits du fléchage du GR.

Marie-José SABEL signale la fusion des 4 OT (Grand Cahors, Vallée du Lot et son Vignoble, Limogne et le Quercy Blanc) en Juin 2019

\*la prochaine réunion du C.M. se tiendra le mardi 2 Novembre à 20H.

Tous les sujets étant épuisés, M. le Maire lève la séance à 21h 45mn.

Edith LAFAGE